

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FÉVRIER 2015

L'assemblée communale s'est réunie publiquement le jeudi 26 février 2015, à 20 H 30, Salon d'Honneur de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Roger LITAUDON, Maire.

Tous les membres du Conseil municipal étaient présents à l'exception de : Mme PARRET-BONMARTIN (pouvoir à Mme CHATELAIN), M. JOLY (à Mme FRIAUD), Mme MARTINANT et M. MONIER (à Mme DIAT).

Ont également pris part à la séance Mme GIANNINA, directeur général des services, assistée de Mme GOUBY, directeur général des services adjoint et de M. REAU, trésorier municipal.

## **I - Propos liminaires**

M. le Maire accueille l'assemblée et excuse différents conseillers.

Il remercie M. le Trésorier et Valérie GOUBY de leur présence pour cette séance du Conseil consacrée en partie à l'étude du compte administratif 2014.

## **II – Élection du secrétaire et du secrétaire-adjoint**

Mme JALLET et Mme GIANNINA sont respectivement élues à ces fonctions à l'unanimité.

## **III – Compte-rendu de la précédente séance**

Le document est approuvé par tous les membres présents qui avaient pris part à la réunion du 11 décembre 2014.

## **IV – Décisions prises par délégation**

Huit mesures ont été prises sous cette forme depuis la séance du 11 décembre 2014.

Il s'agit de :

- \* l'avenant n° 2 au MAPA 01/2010, vérification technique et entretien des équipements,
- \* Bail locaux à usage de bureaux : Centre des finances publiques, RUE de VOUROUX,
- \* Bail logement de fonction du Centre des finances Publiques, RUE de VOUROUX,
- \* Signature d'un contrat d'hébergement de l'application DOMINO WEB,
- \* Acquisition d'un cinémomètre : signature d'un contrat ULTRALYTE « Option tranquillité » : Contrat NICKEL,
- \* Contrat de service infrastructure maintenance du serveur de l'Hôtel-de-Ville,
- \* Sinistre bris de glace Salle Omnisports : acceptation de l'indemnisation,
- \* Recours contre décision d'exclusion de la cantine : acceptation de l'indemnisation.

## **V – Ordre du jour complémentaire**

Sur proposition du maire, et à l'unanimité, les sujets suivants sont ajoutés à l'ordre du jour prévu lors de la convocation de l'assemblée, le 6 février 2015.

### **URBANISME**

- Dénomination et numérotation des voies,
- Travaux aériens « Contrée des CAILLOUX » : convention de servitude avec ERDF.

M. COURTADON demande la parole et fait l'intervention suivante :

« M. le Maire, Mes Chers Collègues,

Vous ne serez sans doute pas surpris du contenu de mon intervention en début de séance.

Nous avons aujourd'hui un ordre du jour important avec le vote du compte administratif de 2014 mais aussi avec le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2015.

Si sur le premier point évoqué nous avons reçu en temps utile les documents nécessaires, il n'en est pas de même pour le débat d'orientation budgétaire.

Pour permettre à celui-ci d'être animé et réel les membres de l'assemblée doivent recevoir préalablement à la séance une note de synthèse jointe à la convocation. Personne ne contestera, ce soir, que tel n'est pas le cas pour notre collectivité puisque, pour ma part, j'ai été destinataire d'un document le 25/02/2015 après 12 h (et après le passage du facteur !!!).

Une fiche de Juris Conseil précise clairement qu'en l'absence d'une telle note la délibération suite à la convocation sera irrégulière, même si des raisons d'ordre matériel expliquent ou peuvent expliquer le défaut d'envoi dans les délais prévus par le CGCT (à savoir 5 jours francs avant la séance pour les communes de + de 3 500 habitants).

Si la note explicative n'est pas suffisamment détaillée, notamment si elle ne comporte pas d'éléments d'analyse prospective, ni d'informations sur les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement, sur son évolution, le DOB doit être regardé comme s'étant tenu sans que les membres de l'assemblée délibérante aient bénéficié de l'information prévue par les dispositions législatives applicables. Cette circonstance constitue alors une irrégularité substantielle de nature à entacher d'irrégularité la procédure d'adoption du budget primitif. (Préfecture de la Côte d'Or, janvier 2013).

Ces quelques notions étant rappelées, il vous appartient, M. le Maire d'en tirer les conclusions.

Sachez que pour ce qui nous concerne notre seul souhait est d'être suffisamment informé pour participer efficacement à la vie de notre collectivité.

En conclusion de ce bref propos, je veux vous dire que mes souhaits correspondent, me semble-t-il, aux objectifs que vous vous étiez fixés. Nos priorités passent par une transparence permanente. C'est ce que vous écrivez dans votre mot qui doit dater d'environ un an !! et toujours présent sur le site internet de VARENNES-sur-« ALLIER. »

M. le Maire prend la parole, il indique qu'en ce qui concerne la convocation de la commission des finances, il s'est inspiré des années précédentes et n'a donc pas jugé nécessaire de convoquer cette commission alors même que la précédente municipalité ne le faisait pas pour le vote du Compte administratif.

M. COURTADON répond qu'il aurait été bien que les nouveaux élus puissent avoir une commission pour s'approprier ce Compte administratif.

M. LITAUDON en prend note pour l'avenir.

#### **VI – Formation des élus : compte-rendu annuel (2014)**

Sur le rapport de M. le Maire, le Conseil constate que le crédit prévu au budget (1 500,00 €), n'a pas été utilisé.

## **VII – A.T.D.A. : approbation des nouveaux statuts**

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve les nouveaux statuts de l'ATDA proposant aux collectivités qui le souhaitent un service urbanisme.

Ce service effectif au 1<sup>er</sup> juillet 2015 comporte 4 volets :

1<sup>er</sup> volet : assistance en matière de planification,

2<sup>ème</sup> volet : assistance pour les outils d'aménagement et les outils d'action foncière,

3<sup>ème</sup> volet : animation du réseau des services infrastructures,

4<sup>ème</sup> volet : instruction des actes d'urbanisme pour les communes qui ne disposeront plus de la mise à disposition des services de l'État à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

## **VIII – Dénomination des commissions municipales : modification n° 2**

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve les modifications proposées sur les commissions municipales impactant les commissions 2 et 7 qui deviennent :

2<sup>ème</sup> commission : Travaux, urbanisme, eau, assainissement, environnement, sécurité et cadre de vie ;

7<sup>ème</sup> commission : Personnel communal, prévention des risques et conditions de travaux, coopération décentralisée, intercommunalité.

## **IX – Dénomination de la Médiathèque municipale « Espace Charlie »**

Sur la demande de la minorité, M. le Maire propose que la Médiathèque municipale porte le nom d'Espace Charlie.

Cette requête fait suite aux événements du 7 janvier dernier.

M. LITAUDON confirme qu'il partage l'idée qu'il s'agit d'actes d'horreur, que la commune, a à sa façon, manifesté son soutien mais que des événements il y en a et il y en aura encore.

Charlie Hebdo est un organe de presse écrite qui n'est pas approuvé par tous les citoyens et qu'il n'est pas pertinent de renommer ainsi un bâtiment communal car il est certain que des choses horribles arriveront encore dans l'avenir.

M. COURTADON lui répond que cette proposition est faite aussi parce que la Médiathèque ne dispose pas d'un nom et qu'elle accueille tous les ans le FESTI BD et des auteurs jeunes amis des dessinateurs tués dans l'attentat du 7 janvier 2015.

Mme BELOT complète le propos en indiquant que dans son esprit c'est plus un soutien à l'évènement horrible qu'à Charlie Hebdo et qu'il ne faut pas faire d'amalgame.

Cette proposition qui recueille 4 voix pour et 22 contre n'est pas approuvée.

## **X – Exercice 2014 : compte de gestion du Trésorier (Budget principal et annexes)**

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil déclare que ces documents visés par le maire n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

## **XI – Exercice 2014 : compte administratif du Maire (budget principal)**

Mme PERICHON, 1<sup>ère</sup> adjointe en charge des finances procède à la présentation du compte administratif.

La section de fonctionnement du budget était équilibrée à 4 794 212,26 €. Les recettes réalisées (4 626 892,27 €) auront été supérieures aux dépenses réalisées (4 135 354,59 €). Ainsi, l'exercice se solde par un excédent de 491 537,68 € (excédent reporté compris).

La section d'investissement était équilibrée, elle, à 1 708 398,44 €. Les dépenses payées au cours de l'exercice ont atteint 747 466,41 € ; cependant 596 344,11 € de crédits devront être reportés en 2015.

Les recettes de l'année se sont élevées à 660 610,96 € tandis que 488 000 € restaient à percevoir.

M. COURTADON intervient et souhaite que Mme PERICHON précise certains termes notamment celui de charges rattachées ce que la 1<sup>ère</sup> adjointe fait.

Il fait remarquer également que l'emprunt de l'exercice 2014 n'a pas été encaissé et que l'état de la dette fera en conséquence un bond en 2015. Par contre, il conçoit que la municipalité n'ayant pas besoin de trésorerie a bien fait de ne pas débloquer des fonds inutiles.

Pour ce qui est de la dette, M. le Maire pense que compte tenu des échéances, le pic que M. COURTADON évoque risque de se transformer en petit vallon.

M. COURTADON souhaite souligner que le budget n'a été réalisé qu'à hauteur de 44 %, et que malgré des économies en fonctionnement beaucoup de travaux seront reportés en 2015.

M. le Maire lui répond que la nouvelle équipe a du s'approprier les projets ; elle a notamment revu les travaux de la salle des fêtes, ce qui a retardé la consultation.

De plus, des demandes de subventions ont été sollicitées dans le cadre des travaux d'accessibilité ce qui a repoussé l'engagement des chantiers.

L'acquisition de CHAMPION a également été financée alors qu'elle n'était pas initialement prévue au budget.

Enfin, la municipalité a souhaité que le chantier du Centre technique municipal soit achevé afin que la régie municipale puisse s'engager dans d'autres chantiers. L'annonce de 5 500 Heures lors de l'inauguration est sans doute un nombre d'heures agents moindre que le réel et le fait que ce chantier soit achevé permettra aux services de travailler sur d'autres projets et au service des Varennois.

Les résultats du Compte administratif 2014 sont adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe minoritaire) sous la présence de M. CONSTANT, doyen d'âge (le Maire ne prend pas part au vote).

#### **XII – Exercice 2014 : compte administratif du Maire (budget annexe de l'eau)**

Le compte, adopté à l'unanimité, sous la présidence du doyen d'âge (le Maire ne prend pas part au vote), se clôt par un excédent d'exploitation de 25 793,83 € et un excédent d'investissement de 46 514,59 €.

Mme BELOT intervient, elle précise qu'elle n'a pas reçu de documents budgétaires dans le second envoi, M. le Maire indique qu'il doit s'agir d'une erreur ; il demande au secrétariat de compléter à l'avenir l'envoi papier du groupe minoritaire par un envoi mail.

#### **XIII – Exercice 2014 : compte administratif du Maire (budget annexe de l'assainissement)**

Le compte, adopté à l'unanimité, sous la présidence du doyen d'âge (le Maire ne prend pas part au vote), se clôt par un excédent d'exploitation de 139 063,66 € et un excédent d'investissement de 88 395,46 €.

#### **Exercice 2015 : DOB**

Monsieur le Maire prend la parole et fait part à l'assemblée du déroulement du DOB. Un document a été remis aux élus. Mme PERICHON procède à sa lecture.

L'article 13 de la loi n° 82125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République intégrée dans le code général des collectivités territoriales en son article L.23.12-1 prévoit dans les deux mois qui précèdent le vote du budget de la commune, la tenue d'un débat en conseil municipal sur les orientations générales du futur budget. Ce débat, rappelons-le, ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée délibérante.

Cet exercice réglementaire va donc nous permettre de partager les lignes directrices qui vont conduire à la construction du budget général et des budgets annexes de notre collectivité pour l'exercice en cours.

Cette année, et nous craignons que cela se poursuive, sera encore marquée fortement de l'empreinte de la contrainte générée par les efforts financiers accrus demandés aux collectivités dans le cadre de leur participation à l'effort de redressement des comptes publics.

Outre le fait que cette stratégie soit une erreur d'une part parce que selon nous ce n'est pas à cet échelon communal ou intercommunal que se situent les vraies sources d'économie ni les marges

de pratiques vertueuses en matière de maîtrise des dépenses, d'autre part parce que ce n'est pas en fermant le robinet de l'investissement à ces collectivités de proximité que pourra s'exercer la relance de l'économie de notre pays, il va devenir très compliqué, voire insupportable d'équilibrer les budgets si ces ponctions annuelles perdurent.

Après l'effort demandé en 2014, 840 M€ (588 M€ pour les communes et 252 M€ pour les EPCI), en 2015 ce seront 2 071 M€ supplémentaires (621 M€ pour les EPCI et 1 450 M€ pour les communes) dont il faudra se passer, soit un effort plus que doublé.

Dans ce contexte, notre volonté est de travailler sur un budget qui permettra de concilier la réalisation des projets prioritaires et la maîtrise générale des dépenses avec les incontournables suivants :

- Poursuite de la stabilité fiscale par le maintien des taux existants, sachant que la revalorisation des bases devrait s'établir à 0.90% et que l'enveloppe du FPIC devrait évoluer à la hausse.
- Diminuer ou à minima stabiliser les dépenses de fonctionnement et notamment les charges de personnel.
- Assurer la même qualité de services aux varennois.
- Maîtriser l'endettement en l'adossant essentiellement à des investissements porteurs d'économies ou de recettes futures.

Dans un premier temps, nous allons étudier le compte administratif 2014 et regarder l'évolution de la dette communale, ensuite nous déclinons les orientations prioritaires 2015.

## Ratios de fonctionnement

**Population : légale en vigueur 1 janvier 2013 - 3645 habitants**

<b><u>DEPENSES</u></b>	<b>Compte administratif 2013</b>	<b>Compte administratif 2014</b>	<b>Strate Départementale 3500/4999 Hab pour 2013</b>
<b>Dépenses d'exploitation / population</b>	1 056,41	1 052,36	<b>913,00</b>
<b>Frais de personnel</b>	2 101 583,43	2 132 277,67	
<b>(Frais de personnel/ DRF)*100</b> (Dépenses réelles de fonctionnement = 3 938593,52) remboursement de salaires déduits de la dépense	52,88%	54,14%	<b>52,43%</b>

<b><u>RECETTES</u></b>	<b>Compte administratif 2013</b>	<b>Compte administratif 2014</b>	<b>Strate Départementale 3500/4999 Hab pour 2013</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	4 501 231,19	4 244 002,76	
<b>RRF/Population</b>	1 234,91	1 164,34	<b>1 025,00</b>
<b>Dotation Globale de fonctionnement</b>	679 197,00	644 251,00	
<b>(DGF /RRF)*100</b>	15,09%	15,18%	<b>18,05%</b>
<b>Recettes fiscales</b>	2 716 819,01	2 735 219,76	

(Recettes fiscales/ RRF)*100	60,36%	64,45%	<b>64,10%</b>
Produit des contributions directes + attribution compensatrice TP	2 645 431,15	2 648 490,15	
Produit des contributions directes	1 304 832,00	1 307 891,00	
Produit des contributions directes/ Population	725,77	726,61	<b>654,00</b>
(Taxe d'habitation/ contributions directes)*100	39,77%	40,02%	<b>42,11%</b>
(Taxe professionnelle/ contributions directes) *100			
(Taxe foncier bâti/ contributions directes)*100	57,16%	56,92%	<b>56,64%</b>
(Taxe foncier non bâti/ contributions directes ) *100	3,08%	3,06%	<b>1,75%</b>

## Ratios d'Investissement

Population légale 1er janvier 2013 - 3645 habitants

<b><u>DEPENSES</u></b>	<b>Compte administratif 2013</b>	<b>Compte administratif 2014</b>	<b>Strate Départementale 3500/4999 Hab pour 2013</b>
Dépenses réelles d'investissement	664 687,36	467 109,42	
Dépenses d'équipement	340 479,03	174 652,62	
Dépenses d'équipement/ population	93,41	47,92	<b>237,00</b>
Annuité de la dette	431 015,07	391 109,23	
Annuité de la dette/ population	118,25	107,30	<b>129,00</b>
(Annuité de la dette/ RRF)*100	9,58%	9,22%	<b>12,59%</b>
Encours de la dette /hab	631,65	630,84	<b>1 007,00</b>

<b><u>RECETTES</u></b>	<b>Compte administratif 2013</b>	<b>Compte administratif 2014</b>	<b>Strate 3500/4999 hab</b>
Subventions reçues	27 519,61	17 608,05	
(Subventions reçues/DEB)*100	8,08%	10,08%	<b>8,44%</b>
Emprunts	283 000,00	0,00	
Emprunts/population	77,64	0,00	<b>103,00</b>

Ratio présentant les intérêts de la dette/ dépenses réelles de fonctionnement

	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<b>Intérêts</b>	107 534,50	106 806,74	98 652,43
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	3 796 884,80	3 974 099,39	3 938 593,52
<b>Ratio : Intérêts de la dette / Dépenses réelles de fonctionnement (hors dotations et prélèvements)</b>	2,83%	2,69%	2,50%

**Ratio pour les communes de 3500 à 4 999 habitants de la région Auvergne (exercice 2013)**

<b>Intérêts de la dette / Dépenses réelles de fonctionnement (hors dotations et prélèvements)</b>	4,96%
---	-------

**ETAT DU CAPITAL RESTANT DU  
ET DU REMBOURSEMENT DES ANNUITES  
BUDGET GENERAL**

*Valeurs en Euros*

<b>Exercices</b>	<b>Annuités</b>	<b>Remboursement du capital</b>	<b>Remboursement des intérêts</b>	<b>Capital restant dû au 01/01</b>
2014	390 305,49	292 456,81	97 848,68	2 299 429,95
2015	377 936,79	282 612,25	95 324,54	2 289 973,14
2016	340 717,57	257 520,08	83 197,49	2 007 360,89
2017	296 840,85	224 442,76	72 398,09	1 749 840,81
2018	294 667,21	231 422,37	63 244,84	1 525 398,05
2019	249 558,49	195 762,09	53 796,40	1 293 975,68
2020	219 163,52	173 215,84	45 947,68	1 098 213,59
2021	193 985,79	154 931,70	39 054,09	924 997,75
2022	161 206,44	128 482,07	32 724,37	770 066,05
2023	159 032,79	131 593,09	27 439,70	641 583,98
2024	156 859,11	134 842,28	22 016,83	509 990,89

## ETAT DU CAPITAL RESTANT DU ET DU REMBOURSEMENT DES ANNUITES

### BUDGET ASSAINISSEMENT

*Valeurs en Euros*

Exercices	Annuités	Remboursement du capital	Remboursement des intérêts	Capital restant dû au 01/01
2014	10 956,74	6 699,71	4 257,03	117 338,98
2015	9 265,37	5 204,91	4 060,46	110 639,27
2016	9 265,37	5 395,93	3 869,44	105 434,36
2017	9 265,37	5 593,96	3 671,41	100 038,43
2018	9 265,37	5 799,26	3 466,11	94 444,47
2019	9 265,37	6 012,09	3 253,28	88 645,21
2020	9 265,37	6 232,73	3 032,64	82 633,12
2021	9 265,37	6 461,48	2 803,89	76 400,39
2022	9 265,37	6 698,61	2 566,76	69 938,91

Au titre des incontournables 2015 figurent un certain nombre d'éléments qui s'imposent à nous :

En termes de recettes financières, la légère baisse de population sur 2014 devrait entraîner une diminution des dotations qui viendra se cumuler à celle de la DGF à hauteur estimée de 77 000 € après les 42 000 € de 2014

Nous percevrons des subventions (notifiées en 2014) liées à des travaux et aménagements qui se chiffreront au global à un peu plus de 150 000 € répartis entre les fonds 1 et du conseil général, la DETR et les réserves parlementaires.

Au chapitre des dépenses obligées, la revalorisation des grilles de rémunérations des catégories C va impacter de 20 000 € les charges de personnel ce qui s'ajoutera aux différentes augmentations de la part patronale des charges sociales.

Les différents frais de formation obligatoires vont atteindre au moins 5500 €

La hausse très forte du prix du timbre va entraîner une augmentation sensible des frais d'affranchissement

La réforme du service minimum d'accueil et la réforme du statut des mercredis après-midi qui deviennent activité périscolaires devraient quant à elles engendrer des coûts supplémentaires et paradoxalement des baisses des aides CAF.

Dans ce contexte, le fil rouge de notre gestion sera la recherche permanente de sources d'économies dans toutes les lignes de fonctionnement en évitant les charges inutiles, en optimisant l'organisation de chaque service, en regardant comment il est possible de faire autrement à moindre coût. A titre d'exemple, nous allons tester, suite au départ de Mr PETIOT, un fonctionnement sans DST par une redistribution des responsabilités.



Concernant les investissements, ils seront limités aux réfections des salles FAVALELLI et René FALLET prévues en 2014 mais reportées pour un redimensionnement de la dépenses, des équipements matériels incontournables, des travaux d'accessibilité pour se mettre en conformité avec la réglementation, des travaux visant à maintenir en état le patrimoine communal et la voirie.

Enfin, à l'automne 2015, la commune devrait devenir propriétaire du site DA277, et cette cession certes à l'euro symbolique, s'accompagnera de charges fixes non mesurées précisément à ce jour malgré les très nombreuses relances adressées aux autorités et services concernés dont la répartition entre la commune et l'EPCI restent à déterminer ce qui accentue encore les incertitudes et complique la mise en forme du budget.

Malgré tout, nous ferons le nécessaire pour répondre au mieux aux attentes prioritaires tout en maintenant des taux d'imposition inchangés afin de ne pas alourdir la ponction infligée à nos concitoyens.

M. le Maire demande si des remarques sont formulées.

M. COURTADON souhaite prendre la parole et évoque la phrase concernant le D.A. 277 et le terme de « devrait » être propriété de la commune. M. COURTADON indique que le Conseil municipal n'a pas été sollicité pour délibérer en ce sens.

M. le Maire indique que le « devrait » est au conditionnel et qu'en l'état actuel des choses, il n'y a pas encore de décisions prises, que le Conseil municipal sera sollicité quand le dossier sera avancé. Les services sont toujours dans l'attente des niveaux de subventionnement car la reprise du D.A. 277 demande des investissements incontournables, de VRD et d'électricité. De plus, les services de l'État n'ont toujours pas transmis le montant des taxes foncières.

Cependant une chose reste sûre, c'est que ce patrimoine doit rester Varennois.

Un montage financier est à l'étude pour que les charges soient compensées par des recettes complémentaires de la Communauté de Communes en charge du développement économique.

Le contrat de site n'est à l'heure actuelle toujours pas signé, les liquidations devraient avoir lieu entre le 31 août et le 31 décembre.

A l'heure actuelle des bâtiments sont libres mais il n'y a pas encore de possibilités d'implanter des entreprises.

M. COURTADON précise qu'il serait bon de refaire un courrier au Ministère. En effet, celui-ci, lors de l'entretien téléphonique qu'il avait eu avec le Maire honoraire s'était exprimé en ses termes « Il y aura des mesures exceptionnelles pour la fermeture du D.A. 277 ».

Le problème de la fermeture du D.A. n'est pas seulement un problème communal, il est départemental : 1 200 personnes sont impactées par cette fermeture.

M. le Maire ajoute que l'impact est même régional.

A noter que le Colonel DEDOBELLER est remarquable car arrangeant pour les visites, il veut laisser une bonne image du D.A. 277.

L'ensemble du territoire va être classé en ZRD (zone de revitalisation défense) avec des exonérations fiscales et sociales. Une enveloppe de subvention à attendre est estimée entre 5 et 6 millions d'euros.

Cependant, la charge annuelle est estimée à 840 000 € avec des charges de surveillance du site qui restent indispensables si l'on veut éviter un pillage du site.

Est ensuite évoqué la future commission travaux au cours de laquelle il faudra faire des choix. Celle-ci n'interviendra que quand les services seront en mesure de communiquer la capacité d'autofinancement dégagée.

Il faudra de toute manière tenir compte des recettes en baisse et prioriser les investissements en les inscrivant peut être dans un programme pluriannuel.

M. le Maire évoque également la nouvelle organisation de la Direction des services techniques. Il faut dorénavant et à chaque fois que cela se présente penser à l'organisation des services et la rationaliser si cela s'avère nécessaire, une période test jusqu'à fin juin permettra de juger si cette organisation est viable ou non.

Enfin le schéma de mutualisation futur incite à faire attention dans le cadre de recrutements communaux.

M. COURTADON aurait souhaité qu'une commission des finances puisse avoir lieu dans le cadre de l'étude du Compte administratif et principalement parce qu'il s'agit du 1<sup>er</sup> compte administratif de la nouvelle municipalité.

#### **XIV – Tarif de facturation des repas auprès des associations**

Sur proposition du Maire et à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe minoritaire), le Conseil décide que les repas froids fournis aux associations seront dorénavant facturés au prix de 12,60 € le repas.

Cette décision a été proposée suite aux différentes réunions de travail avec les présidents d'associations et la commission Vie associative au cours desquelles ont été évoquées les subventions accordées et les rentes de situation complémentaires fournies à quelques associations sous forme de repas.

Pour plus d'équité et un même niveau de participation de la commune, il est proposé de fournir des repas à prix coûtant.

#### **XV – Demande de subvention auprès de la CNRACL : prévention des risques psychosociaux (RPS)**

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil décide de solliciter auprès de la CNRACL (Fonds national de prévention) une subvention permettant le financement de la démarche de prévention des risques psychosociaux (RPS).

#### **XVI – Marchés photocopieurs et duplicopieur : choix des sociétés attributaires**

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil décide d'attribuer le marché duplicopieur et photocopieurs aux sociétés suivantes : DACTYL BURO (Moulins) : photocopieurs, RISO (Clermont-Ferrand) : duplicopieur.

#### **XVII – Aménagement Promenade des Famines : demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur**

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil sollicite auprès du Ministère de l'intérieur dans le cadre de la Réserve parlementaire, une subvention de 2 000 € pour les travaux d'aménagement de la promenade des Famines.

#### **XVIII – Budget principal, exercice 2015 : ouverture anticipée de crédits en section d'investissement**

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve le mandatement de certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget pour une somme : 27 812 €.

#### **XIX – Transfert de la stèle TURY-HUSSON du D.A. 277 au cimetière communal : demande de subvention**

Sur proposition du MAIRE et à l'unanimité, le Conseil sollicite l'ONAC pour le financement du déplacement de la stèle TURY-HUSSON dans le cimetière communal dans le cadre de la dissolution du D.A. 277.

#### **XX – PLU : modification simplifiée n° 2 : approbation**

A la demande de M. ALLAIN, maire-adjoint délégué aux travaux et à l'unanimité, le Conseil approuve la seconde modification simplifiée du PLU portant sur la hauteur d'extension des bâtiments construits en zone UI et sur les couleurs des couvertures en harmonie avec l'environnement immédiat et la suppression de l'interdiction en usage extérieur des tôles ondulées galvanisées ou peintes. Il est précisé que durant le porté à connaissance, seule une observation ayant attiré à cette modification a été formulée. De plus, les personnes publiques associées n'ont, quant à elles, fait aucune remarque.

L'approbation fera l'objet d'un affichage dans La MONTAGNE et le dossier sera mis à disposition du public.

**XXI – Politique foncière : bilan annuel 2014**

Sur proposition du Maire, le Conseil approuve ce document qui fait apparaître la cession d'un immeuble situé 12 et 14 rue Carnot et l'acquisition d'une parcelle de contenance de 3a 42ca, cadastrée AP 437.

M. COURTADON souhaite savoir pourquoi la cession de l'ancienne perception ne figure pas dans ce bilan ; il lui est précisé qu'il s'agit d'un bail emphytéotique et que le bâtiment reste propriété de la commune.

**XXII – Implantation d'un poste de transformation électrique : convention de servitude (Mauregard)**

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil consent l'établissement d'une servitude pour l'installation d'un transformateur électrique sur la parcelle cadastrée AZ 19 et accepte l'indemnisation de 20 € proposée.

**XXIII – Budget annexe de l'assainissement : ouverture anticipée de crédits en section d'investissement : exercice 2015**

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve le mandatement de certaines dépenses d'investissement avant le vote du Budget assainissement pour une somme de 30 000 € permettant le paiement des premières factures du schéma directeur.

**XXIV – Collège Antoine de SAINT-EXUPERY : projet de voyage en BOURGOGNE pour les élèves de l'ULIS : allocation 2015**

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil octroie une subvention exceptionnelle de 52,64 € au Collège Antoine de SAINT-EXUPERY permettant le financement d'une partie du séjour en BOURGOGNE pour les élèves de l'ULIS.

**XXV – Projet de voyage dans la région parisienne MFR de SALIGNY-sur-ROUDON**

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil octroie une subvention exceptionnelle de 17,50 € à la MFR de SALIGNY-sur-ROUDON permettant le financement d'une partie du séjour dans la région parisienne organisée par la Maison Familiale et bénéficiant à un jeune Varennois.

**XXVI – Saison culturelle 2015 : tarif des spectacles communaux (additif)**

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil complète la délibération du 23 septembre fixant les tarifs applicables aux spectacles de la saison culturelle de 2015.

**XXVII – Recensement de la population : rémunération des agents recenseurs**

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil fixe la rémunération des agents recenseurs de la commune.

**XXVIII – Liste des emplois permanents et temporaires : refonte**

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve la refonte du tableau des emplois de la Ville.

**XXIX – CNAS, adhésion : modification de certaines dispositions applicables à la collectivité**

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve les nouvelles dispositions applicables aux agents dans le cadre de leur adhésion au CNAS et qui consistent en la suppression de la participation et l'extension du dispositif aux contractuels de plus de 6 mois.

**XXX – Travaux aériens « Contre des Cailloux » : convention de servitude avec ERDF**

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil consent l'établissement d'une servitude pour l'implantation d'une ligne électrique aérienne sur les parcelles cadastrées ZK 18, 22 et 28 et accepte l'indemnisation de 20 € proposée.

**XXXI – Dénomination et numérotation des voies : mise à jour**

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil valide le principe de dénomination des voies et procède à la dénomination et numérotation de certaines d'entre elles.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 H 40.